

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/LL - 2022

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-031

AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF À L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les besoins de la collectivité en matière de communication vis-à-vis de la population,

VU l'échéance de l'ancien marché d'impression et de livraison des supports de communication,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un nouveau marché de service afin d'assurer la mission d'impression et la livraison des supports de communication avec la société Atelier Demaille groupe Sprint, 33 quai Jean Baptiste Clément – 94140 Alfortville,

DÉCIDE

La signature d'un accord cadre à bons de commande avec la société Atelier Demaille groupe Sprint, 33 quai Jean Baptiste Clément – 94140 Alfortville.

Ce marché court pour une durée ferme de 3 ans.

Les montants de commande réalisables pour la durée totale du marché s'établissent comme suit : Minimum : 20 000 € HT et Maximum : 75 000 € HT

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 11 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1er juillet 2022

Éric GRILLON Maire d'Abion-sur-Seine

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon sur Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 - Fax 201 45

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2022